

Compte-rendu du Conseil Municipal
Mardi 19 juin 2018 à 18h30

PRESENTS : Mesdames BAXTER, DUJON, REVEL, TAVERA,

Messieurs BARDOC, BOTTANI, GALZY, GARREC, PALAY, PERRIER

ABSENTS excusés : Mesdames BATENS, MOLLIS, Et Messieurs FAUCHER,

Absents ayant donné procuration : Madame Annick DELPLACE à Madame Etienne BAXTER, Madame Céline BEURNE à Monsieur Stéphane PALAY

Secrétaire de séance : Etienne BAXTER

- - - - -

La séance est ouverte à 18h30. Nomination du secrétaire de séance : Etienne Baxter

Présentation de l'association CITRE par ses membres ainsi que le projet photovoltaïque de l'école de Collias.

L'association CITRE (Citoyens pour la Transition et la Reconversion Energétique) s'est créée pour mobiliser les forces vives du territoire de l'Uzège autour d'un modèle coopératif qui vise à réduire notre dépendance aux énergies fossiles et polluantes via les économies d'énergies et le soutien au développement de modes de production locale et propre.

CITRE-la coopérative produit de l'énergie propre en revente à Enedis (contrat sur 20 ans) et en tant que partenaire, la Mairie de Collias mettra à disposition la toiture de l'école. Les citoyens pourront prêter de l'argent à un taux de rémunération intéressant et donnent ainsi du sens à leur épargne tout en contribuant au fonctionnement et aux orientations de la coopérative. Des entreprises de proximité travaillent pour la coopérative, entrant dans une dynamique de relations et d'échanges dans un secteur d'innovation. Les enfants de l'école pourront suivre la production journalière et l'installation photovoltaïque peut servir à des enseignements pédagogiques. Le territoire est préservé car en privilégiant le photovoltaïque sur les toitures communales, la commune ne porte pas atteinte aux espaces naturels des garrigues...

Décision modificative 1 – budget eau et asst 2018

4 mandats de 2016 ont été passés en comptabilité sans TVA, il convient de régulariser ces écritures comptables.

Section d'investissement				
Chap	Art	Libellé art	Dépenses	Recettes
16	1641	Emprunts en euros		298 244,20 €
16	1641	Emprunts en euros	678 000,00 €	
13	1327	Budget communautaire et fonds structurels		34 755,80 €
13	1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux		345 000,00 €
			678 000,00 €	678 000,00 €

Vote : 1 abstention (Mme Tavera) 11 pour

Décision modificative 1 – budget commune 2018

Les subventions sont versées, en majorité, une fois l'opération soldée. C'est pourquoi, afin de pouvoir régler les dernières échéances des travaux de l'école, il convient de faire un prêt relais.

Il convient également d'inscrire l'arrêté d'obtention de la DETR tranche 2 au budget.

Section de fonctionnement				
Chap	Art	Libellé art	Dépenses	Recettes
77	773	Mandats annulés (sur exercices antérieur		348,95 €
66	6718	Autres charges exceptionnelles	348,95 €	
			- €	- €

Section d'investissement				
Chap	Art	Libellé art	Dépenses	Recettes
20	2031	Frais d'études	1 317,18 €	
20	2031	Frais d'études		1 317,18 €
			- €	- €

Vote : 4 contre (Mmes Dujon et Tavera, Mrs Bardoc et Perrier) et 8 pour

Prêt relais – budget commune 2018

Il est proposé au Conseil municipal de souscrire un prêt relais pour financer les subventions obtenues pour les travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire communal, en attendant de recevoir les versements. En effet, il faut avoir fini l'opération et donc l'avoir réglée dans sa totalité pour pouvoir demander les soldes de subventions ou certaines subventions dans leur globalité.

Ce prêt se ferait auprès de la Caisse d'Epargne de Nîmes, aux conditions suivantes :

- Montant : 678 000 Euros
- Prêt à taux fixe de 0,55%
- Durée du prêt : 2 ans

- Remboursement in fine avec possibilité de remboursement anticipé sans pénalité.

Vote : 4 contre (Mmes Dujon et Tavera, Mrs Bardoc et Perrier) et 8 pour

Avenant n° 2 à la convention de mandat pour l'opération d'extension et réhabilitation d'un groupe scolaire

La Segard s'est vu confier des missions complémentaires par la commune et notamment:

- Apporter une assistance lors des dépôts de demande de subvention dans le cadre de la DETR
- Accompagner la commune dans la coordination des travaux liés à la pose des panneaux photovoltaïques en toiture et des travaux de construction liés
- Une intervention plus importante suite à l'allongement de la durée du chantier de plus de 6 mois et reportant en conséquence la réception de l'ouvrage.

Il y a lieu donc de faire un avenant au contrat de mandat AMO avec la Segard. Cet avenant a pour objet d'accorder une augmentation de la rémunération du mandataire d'un montant de 4 700 €HT pour la réalisation de prestations non prévues dans le marché de base et une intervention de 6 mois supplémentaire.

- Cet avenant représente un pourcentage d'augmentation de 10% par rapport au montant de la rémunération initiale.
- Le montant total de la rémunération du mandataire est porté de 47 227, 50 € HT à 51 927, 50 € HT.

Vote : 4 abstentions (Mmes Dujon et Tavera, Mrs Bardoc et Perrier) et 8 pour

Modification horaires école « Les tilleuls »

Suite au conseil d'école et afin de pouvoir faire 2 services de cantine, il est proposé de modifier les horaires d'ouverture et de fermeture des écoles maternelle et élémentaire de Collias comme indiqué ci-après, à compter de la rentrée de septembre 2018/2019 :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Vote : 1 contre (M Galzy), 3 abstentions (Mme Revel, Mrs Bardoc et Bottani) et 8 pour

Remboursement frais kilométrique personnel

Tout déplacement en dehors de la résidence administrative, quel qu'en soit le motif, doit être préalablement et expressément autorisé. L'agent envoyé en mission doit être muni au préalable d'un ordre de mission, pour une durée totale ne pouvant excéder 12 mois, signé par l'autorité territoriale ou par un fonctionnaire ayant délégation à cet effet.

A cette occasion, l'agent peut prétendre à la prise en charge par la collectivité de ses frais de transport.

Vote : unanimité

Heures complémentaires /supplémentaires agent en CAE Eric REMONDIN

Suite à l'importante fuite d'eau, Rue de la Brèche qui a nécessité l'intervention des agents du service techniques, les agents titulaires ou stagiaires de la fonction publique territoriale ont déjà été payés en IHTS. Il convient donc de permettre par cette délibération d'en faire de même pour les non-titulaires.

Vote : Unanimité

Convention Médecine Préventive

La commune avait jusqu'à aujourd'hui une convention avec le Centre de Gestion qui assurait à ce titre le service de médecine préventive. La commune étant tenue à la surveillance médicale de ses agents (visites médicales périodiques obligatoires), il est proposé de renouveler cette convention avec les nouvelles conditions fixées par le centre de gestion.

Vote : unanimité

Motion Sictomu

Face aux difficultés d'évacuation de certains déchets et à la nécessité de gérer les déchets ménagers, Monsieur le Maire de Belvezet, propose de signer la motion suivante pour approbation et transmission au SICTOMU :

- *Déchets verts*

La gestion des déchets verts pose de nombreux problèmes au niveau de nos villages. Les déchets verts circulent sur les routes jusqu'aux déchetteries au lieu d'être traités sur place. Souvent les particuliers les brûlent, bravant la loi. Les professionnels en font de même ou les jettent en garrigue pour éviter de payer leur traitement. L'ensemble pollue un maximum. Et les communes ne savent plus quoi faire. Face à un problème général nous demandons au SICTOMU de se saisir de cette situation afin de trouver et mettre en place des solutions adaptées pour tous.

- *Pneus*

Ils sont souvent abandonnés un peu partout. Les vendeurs n'acceptent que les pneus changés chez eux, malgré la loi. Aussi nous en rencontrons souvent, isolés ou en nombre. Ils gâchent nos paysages et

polluent. Chaque commune cherche des solutions plus ou moins bancales, souvent onéreuses. Nous savons que dans d'autres départements la récupération est organisée, pourquoi pas chez nous?

Face à un sujet collectif, organisons des solutions collectives pour ces pneus.

Que notre SICTOMU mette en place la récupération des pneus usagés, tel est notre vœu.

- ***Ramassage des ordures ménagères à la levée et au poids***

Actuellement la TEOM est basée sur la valeur locative des logements. Ce système d'un calcul facile est complètement aberrant. En effet il n'est en aucun cas incitatif vers une diminution drastique des déchets. Nous sommes invités à trier nos déchets par divers moyens - colonnes différenciées, composteurs, poules... - mais nous ne voyons pas arriver de décisions politiques de compensation. Dans d'autres régions, d'autres modes de calcul sont appliquées et connaissent un succès certain. Il s'agit de la facturation poids-levées qui a fait ses preuves de la limitation des déchets. Nous demandons qu'une telle facturation soit étudiée en vue de son application.

Vote : 3 contre (Mrs Perrier et Bardoc, Mme Tavera) 3 abstentions (Mmes Dujon, Beurné, Mrs Palay, Bottani), 6 pour

Convention Sictomu pour le poulailler communal

Il est exposé au conseil municipal, dans le cadre de la réduction des déchets, le projet de la commune de mettre en place un poulailler géré par une association sur la parcelle communale cadastré section D n°741. Ce projet se fait en partenariat avec le Sictomu qui, dans ce cadre, s'engage à participer financièrement à hauteur de 50% du coût total HT de l'ensemble des frais de fournitures et d'équipement du poulailler dans la limite de 1000€.

Suite à la demande de plusieurs conseillers, la délibération est votée avec la dénomination poulailler collectif au lieu de communal.

Vote : 3 abstentions (Mmes Dujon, Tavera et M Perrier) et 9 pour

Avenant n°2 convention ADS (Autorisation Droit du Sol)

La communauté de communes va, au vu des deux ans et demi de fonctionnement dudit service, embaucher un agent supplémentaire pour faire face aux besoins du service. Ce qui va avoir une conséquence directe sur le coût du service mutualisé. Il convient donc d'approuver un avenant n°2 afin de modifier les dispositions financières stipulées dans l'avenant n°1.

Les modifications portent notamment sur :

- le coût par habitant de l'adhésion au service.
- le coût unitaire en équivalent permis de construire.

Une unité correspondant au coût d'un PC passe de 150 à 235€ et le coût par habitant de 1 à 1,25

Vote : unanimité

Convention « Mise à disposition gratuite du matériel des festivités par la Communauté de communes du Pont du Gard

La communauté de communes du Pont du Gard met à disposition gratuitement du matériel pour les festivités des communes membres.

Du fait du manque de soin dont peuvent faire preuve certaines associations avec le matériel, la communauté de communes du Pont du Gard a décidé de mettre en place une procédure plus stricte : une convention passée avec chaque commune, des fiches de réservation, un état des lieux du matériel avant le prêt et à la restitution.

Dans le cas de dommages sur le matériel, la Communauté de communes du Pont du Gard demandera à la commune le remboursement des frais de remise en état, charge aux communes de les répercuter à leurs associations...

Vote : unanimité.

Agents de Tranquillité Publique - été 2018

Les communes de COLLIAS, CASTILLON DU GARD, REMOULINS et VERS PONT DU GARD sont intéressées par la mise en place d'une surveillance des berges du Gardon en période estivale (du 15/07/2018 au 15/09/2018).

Il est proposé, à titre expérimental, de procéder à la mise en place d'un service temporaire de surveillance pendant cette période pour ces 4 communes qui connaissent une affluence exceptionnelle par rapport à leur population.

Pendant l'exercice de leurs missions, ces agents seront rattachés au service de la police intercommunale. Le fonctionnement, la gestion et l'organisation (planning) du service sera assuré par la Communauté de Communes du Pont du Gard qui prendra en charge le coût total du service.

Les communes seront facturées suite à émission de titre en fonction de la clé de répartition définie.

Composition du service : 2 Agents de Tranquillité Publique à temps complet.

Horaires du service : 15h-21h

Le carburant et le véhicule sont mis à disposition gratuitement par la Communauté de Communes.

Reste à la charge des communes, la rémunération et l'équipement des agents.

La répartition financière est effectuée selon le temps passé sur la commune.

Pour ce faire un planning sera élaboré en fonction des besoins des 4 communes lors de la mise en place du service. La facturation sera effectuée en fonction du service fait.

Vote : unanimité

Questions diverses :

Recrutements CDD été 2018 : il est envisagé le recrutement de 2 CDD pour le remplacement du poste accueil postal sur 2 mois (15 h/semaine) et également pour la Mairie pour remplacer la secrétaire d'accueil en août.

Les bacs à fleur :

Monsieur le Maire explique avoir fait une réunion avec les propriétaires de chambres d'hôtes et commerçants impactés par l'interdiction de circuler dans le vieux village à certaines heures l'été pour leur expliquer les motifs et les conséquences attendues de cette nouvelle réglementation. Il précise n'avoir invité que les hébergeurs qui règlent une taxe de séjour.

Les foodtrucks:

Aucun foodtruck ne souhaitait demeurer sur le village toute la semaine, la plupart ayant déjà des engagements ailleurs. Le projet évolue donc vers une rotation.

Pour pouvoir accéder à leur emplacement au fond du parking de la Mairie, un cheminement avec des pierres a été mis en place par les services techniques. Les tarifs des conventions d'occupation sont en cours de réflexion.

Travaux chantier insertion SMGG : Le chantier d'insertion du SMGG a effectué la réfection du mur du cimetière de l'ermitage et d'une partie du mur de soutènement de la Torte.

D'autre part, derrière les Monuments aux Morts, un chantier pédagogique pierre sèche avec l'ABPS a réalisé un mur de soutènement avec escaliers, le tout en pierres sèches.

Maison Bremond : L'EPF (Etablissement Public Foncier) est en train d'acheter la maison Bremond. La vente doit se signer le 9 juillet.

Festival du son Libre : Le festival va avoir lieu du jeudi au dimanche à la fin du mois. Monsieur le Maire précise que l'organisation est rigoureuse et que, pour éviter tout problème, les gendarmes seront sur place 24h/24. Il s'agit d'une manifestation très encadrée, un modèle d'organisation pour la Préfecture du Gard.

Bornes de tri : Monsieur Perrier dit que les bornes de tri sont constamment sales. Monsieur Bardoc indique qu'il a trouvé dans les déchets par terre des papiers de Fournès. Monsieur Perrier trouve inconcevable le comportement des gens. Monsieur le Maire indique qu'il est pour retourner les déchets laissés par terre à la personne dépositaire : traquer les adresses ou coordonnées et aller ramener les déchets aux personnes concernées!

Monsieur Bardoc indique que les bornes sont souvent pleines et que, lui, il avait imposé une levée tous les vendredis soir. Monsieur le Maire propose à Mr Bardoc de profiter de sa vice-présidence de ce syndicat pour faire entendre sa voix.

Monsieur Palay propose de déplacer les bornes pour qu'ils ne soient pas la première vision en arrivant dans le village.

Océan (entreprise de nettoyage des rues) : Monsieur le Maire explique que le nettoyage des rues apporte aussi des désagréments (arrachage de plaque de goudron dans les rues abîmées, entrée de feuilles ou d'eau dans les maisons). La commune étant, via la communauté de commune, liée par contrat avec cette société, il est envisagé de transférer leur prestation sur les berges du Gardon, du bas de la rue du Barry jusqu'à l'embouchure de l'Alzon et de Canoë Collias à la plaquette.

Question du Public

Madame Goudet : Jusqu'à quand l'agence postale sera-t-elle fermée ?

Monsieur le Maire répond que l'agent est encore en arrêt maladie et que ce poste nécessitant de manipuler de l'argent et de se servir de logiciels sensibles, la Poste n'autorise pas d'autres agents à le pourvoir.

Toutefois, un recrutement est en cours pour le remplacement de cet agent à compter de début juillet, après une formation auprès des services de la Poste.

La séance est levée à 20h25.